

**RAPPORT N° 02/4-36
au Conseil Municipal**

OBJET

**EQUIPEMENT ET EXPLOITATION DU FORAGE DU PARC URBAIN (LOT N° 1)
EQUIPEMENT DU FORAGE ET MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE TELEGESTION**

AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE HYDROTECH

Un marché de travaux d'un montant TTC de 241 826,45 € TTC a été conclu avec HYDROTECH Sarl pour l'exécution des travaux d'équipement du Forage du Parc Urbain et de mise en place du dispositif de télégestion nécessaire à son exploitation ; les prestations à exécuter comprenant notamment :

- l'installation d'une pompe immergée débitant à 360 m³/h ;
- la construction et l'équipement d'un local technique renfermant l'ensemble des équipements hydrauliques et électriques ;
- l'installation des appareils de télégestion, de chloration et de suivi ;
- la réalisation d'un poste de transformation MT.

Lors de l'exécution des travaux, des modifications ont dû être apportées au projet pour l'exécution des prestations relatives à :

- l'implantation du local technique (à la demande de la Direction de l'Urbanisme) afin d'améliorer l'insertion des infrastructures dans le site paysager.

Cette modification a généré des prestations supplémentaires qui sont, pour l'essentiel :

- l'allongement et l'accroissement de la profondeur de la conduite enterrée reliant le forage et le local technique ;
- l'allongement et l'augmentation de la section des câbles d'alimentation électrique de la pompe ;
- l'allongement des câbles de télégestion.

Cette modification ainsi que des dispositions permettant de réduire le coût de certaines prestations (réalisation des murs du local technique par des parpaings US maçonnées en remplacement du béton armé, amélioration de l'aération du local permettant la suppression l'extracteurs d'air) ont nécessité l'exécution de prestations en plus et moins values pour un montant de 16 647,59 € TTC soit une augmentation de 6,88 % du montant initial du marché.

RAPPORT N° 02/4-36

Ces modifications apportées étant nécessaires à l'intégration paysagère du projet dans le site du Parc Urbain, je vous demande :

- d'approuver le projet d'Avenant n°1 au marché de travaux passé avec HYDROTECH Sarl lequel consiste d'augmenter de 16 647,59 € TTC le montant initial du marché ;
- d'autoriser la signature du dit avenant par moi même ou mon Délégué.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 juin 2002 a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Les dépenses seront imputées au budget annexe de l'EAU.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire**



**DELIBERATION N° 02/4-36
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002**

OBJET

**EQUIPEMENT ET EXPLOITATION DU FORAGE DU PARC URBAIN (LOT N° 1)
EQUIPEMENT DU FORAGE ET MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE TELEGESTION**

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC L'ENTREPRISE HYDROTECH

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 254 ;

Sur l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2002 ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

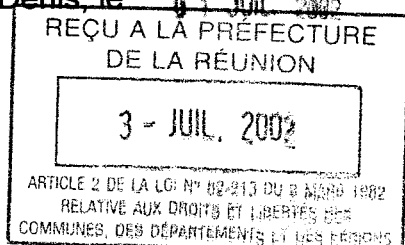
ARTICLE 1

Approuve le projet d'Avenant n° 1 au marché passé avec la Sarl HYDROTECH pour les travaux d'Equipement et exploitation du Forage « Parc Urbain » - Lot n°1 - qui porte le montant initial des travaux de 241 826,45 € TTC à 258 224,92 € TTC ; les dépenses étant imputées au budget annexe de l'EAU.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Délégué à signer l'Avenant n° 1 au marché de travaux.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL 2002



Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire





EQUIPEMENT ET EXPLOITATION DU FORAGE "PARC URBAIN"

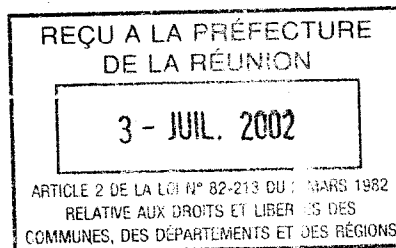
MARCHE DE TRAVAUX n° 00101 du 18/09/00
(Entreprise titulaire : HYDROTECH)

LOT 1 : EQUIPEMENT DU FORAGE ET TELEGESTION

AVENANT n° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX



Dominique FOURNEL
2ème Adjoint



BCEOM
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIEUR

A 98-20

JUIN 2002



ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant fixe les modifications apportées au marché quant à :

- la prolongation du délai d'exécution,
- l'augmentation de la masse des travaux.

ARTICLE 2 – PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est prolongé de 2 semaines.

Le délai d'exécution du marché fixé dans l'article 3 de l'Acte d'Engagement est maintenant de 4 mois et 2 semaines.

Ce délai ne comprend pas la période de préparation des travaux.

ARTICLE 3 – AUGMENTATION DE LA MASSE DES TRAVAUX

Le montant du marché après l'avenant est augmenté de 15 343,40 € HT, soit 16 647,59 € TTC.

Le montant du marché indiqué à l'article 2 de l'Acte d'Engagement est maintenant de 238 224,92 € HT, soit 258 474,04 € TTC.

ARTICLE 4 – BORDEREAU DES PRIX SUPPLEMENTAIRES

Les 13 prix nouveaux, numérotés 1-701 à 1-713, rémunérant les prestations nouvelles non prévues au marché, sont adjoints au bordereau des prix du marché.

Les libellés de ces prix nouveaux sont annexés au présent avenant.

L'Entreprise

A La Possession,

Le

La Personne responsable
du marché

A Saint-Denis,

Le

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Annexe à l'avenant n°1

| N° DES PRIX | DEFINITION DES PRIX | U | PRIX UNITAIRES H.T. |
|-------------------|--|---|---------------------------|
| 1.701 | <p>CANALISATION AEP EN FONTE DN 300 MM</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire métré contradictoirement la fourniture et la pose en tranchée, de canalisation en fonte ductile à emboîtements.</p> <p>Les différentes pièces spéciales de raccords, bouts extrémités à brides, cônes, pièces à tubulures, coudes, etc... sont comptées en plus-values par application des prix au mètre linéaire de conduites de même type de diamètre à des longueurs supplémentaires fictives spécifiées en annexe à ce bordereau de prix.</p> <p>Ce prix comprend les fouilles de tranchée, quelque soit la profondeur de celle ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en tranchée commune aux câbles d'alimentation électrique de la pompe et de commande des sondes de mesure des niveaux, la largeur du fond de fouille est égale à 1,60 m, - les parois des fouilles sont talutées, - le fond est arasé à 0,10 m au-dessous de la canalisation. <p>Sont rémunérées par ce prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes fournitures et main-d'œuvre, - le piquetage, - la mise en dépôt des matériaux non réutilisables, - L'extraction aux engins mécaniques, l'extraction manuelle des déblais aux abords des canalisations ou conduites existantes, - la mise en dépôt provisoire des matériaux réutilisables en remblaiement des fouilles et l'évacuation au lieu de dépôt définitif des éléments impropres, - le compactage du fond de fouille, - la fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg de ciment CPJ 42,5 par mètre cube pour confection des butées de coudes et protection de la conduite, - la fourniture et la mise en œuvre de sable 0/10 pour lit de pose et enrobage de la canalisation, avec une couverture de 0,2 m sur la génératrice supérieure, - le remblaiement de la tranchée en tout-venant 0/100 issu des déblais, au-dessus de l'enrobage en sable, - la fourniture, le transport et la pose de la canalisation, | | |

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Annexe à l'avenant n°1

| N° DES PRIX | DEFINITION DES PRIX | UNITS | PRIX UNITAIRES HT |
|-------------------|--|-------|-------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - la confection des joints et raccords, - les coupes, - le calage des canalisations, - les essais suivant le CCTP, - la remise en l'état primitif des lieux à l'identique. <p>LE METRE LINEAIRE : Cent trente et un euros et quatre vingt sept centimes hors taxe</p> | ml | 131,87 € HT |
| 1.702 | <p>FOURREAU TPC 160 MM</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose en tranchée commune de fourreau TPC de diamètre 160 mm, entre la tête de forage et le local technique d'exploitation, pour câbles d'alimentation électrique du groupe électropompe.</p> <p>Il comprend toutes les sujétions de fournitures et de main d'œuvre.</p> <p>LE METRE LINEAIRE : Dix euros et trente sept centimes hors taxe</p> | ml | 10,37 € HT |
| 1.703 | <p>FOURREAU TPC 110 MM</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose en tranchée commune de fourreau TPC de diamètre 110 mm, entre la tête de forage et le local technique d'exploitation, pour câbles électriques des électrodes de mesure de niveaux dans le forage.</p> <p>Il comprend toutes les sujétions de fournitures et de main d'œuvre.</p> <p>LE METRE LINEAIRE : Sept euros et dis sept centimes hors taxe</p> | ml | 7,17 € HT |
| 1.704 | <p>GRILLAGE AVERTISSEUR</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose en tranchée, à 20 cm au dessus de la génératrice supérieure des canalisations et sur l'enrobage en sable, d'un grillage avertisseur de 30 cm de large, de couleur bleue.</p> <p>Il comprend toutes les sujétions de fourniture et de main d'œuvre.</p> <p>LE METRE LINEAIRE : Quarante six centimes d'euros hors taxes</p> | ml | 0,46 € HT |

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Annexe à l'avenant n°1

| N° DES PRIX | DEFINITION DES PROJ. | U | PRIX UNITAIRES H.T. |
|-------------------|--|----------------|---------------------------|
| 1.705 | <p>FOUILLES MANUELLES POUR RECHERCHE DE CANALISATIONS</p> <p>Ce prix rémunère au forfait les fouilles manuelles en terrain de toute nature pour recherche et mise à nue de réseau AEP existant, sur lequel se raccorde la conduite de refoulement DN 300 mm en fonte du projet.</p> <p>Il comprend les sujétions de repérage, de main d'œuvre, d'évacuation des matériaux extraits, de dégagement et de nettoyage de conduite.</p> <p>LE FORFAIT : Trois cent quatre vingt un euros et douze centimes hors taxes</p> | fft | 381,12 € HT |
| 1.706 | <p>MACONNERIE EN PARPAINGS US LISSES</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré de parement extérieur la fourniture et la mise en œuvre de maçonnerie en parpaings US lisses pour murs du local technique d'exploitation du forage.</p> <p>Il comprend les frais de fourniture et de main d'œuvre, les renforts et chaînages en acier suivant les plans d'exécution, les hourdis et remplissages en mortier, les ragréages et traitements de parements.</p> <p>LE METRE CARRE : Soixante cinq euros et cinquante cinq centimes hors taxes</p> | m ² | 65,55 € HT |
| 1.707 | <p>PROTECTION DE TETE DE FORAGE EN TOLE D'ACIER</p> <p>Ce prix rémunère la confection et la mise en place de la protection de la tête de forage en tête d'acier galvanisé à chaud.</p> <p>Il comprend toutes les sujétions de fourniture et de main d'œuvre, les pliages, soudages, articulations et fixations, l'aménée à pied d'œuvre et la mise en place.</p> <p>L'UNITE : Trois mille quatre cent quatorze euros et quatre vingt six centimes hors taxes</p> | u | 3 414,86 € HT |

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Annexe à l'avenant n°1

| N° DES PRIX | DEFINITION DES PRIX | U | PRIX UNITAIRES HT |
|-------------------|---|-----|-------------------------|
| 1.708 | <p>PLUS VALUE AU PRIX 301 POUR LONGUEUR ET SECTION SUPPLEMENTAIRE (4x70 mm² au lieu de 4x50 mm²) DE CABLES D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU GROUPE ELECTROPOMPE</p> <p>Ce prix rémunère au forfait la plus value au prix 301 générée par l'allongement du linéaire entre la tête de forage et le local d'exploitation : augmentation de la section des câbles d'alimentation électrique du groupe électropompe et de leur linéaire (qui passe de 12 à 54 m).</p> <p>Il comprend toutes les sujétions de fourniture et de main d'œuvre.</p> <p>LE FORFAIT : Six mille sept cent euros et soixante seize centimes hors taxes</p> | fft | 6 707,76 € HT |
| 1.709 | <p>PLUS VALUE AU PRIX 1-314 POUR LONGUEUR DE CABLE ELECTRIQUE SUPPLEMENTAIRE, POUR ELECTRODES DE MESURE DE NIVEAUX DANS LE FORAGE</p> <p>Ce prix rémunère au forfait la plus value au prix 1-314 générée par l'allongement du linéaire entre la tête de forage et le local d'exploitation : augmentation de la longueur du câble électrique de liaison des électrodes de mesure de niveaux dans le forage, qui passe de 12 à 54 m.</p> <p>Il comprend toutes les sujétions de fourniture et de main d'œuvre.</p> <p>LE FORFAIT : Quatre cent trente quatre euros et quarante huit centimes hors taxes</p> | fft | 434,48 € HT |
| 1.710 | <p>PLUS VALUE AU PRIX 1-315 POUR LONGUEUR DE CABLE ELECTRIQUE SUPPLEMENTAIRE, POUR SONDE DE MESURE DE NIVEAU EN CONTINU DANS LE FORAGE</p> <p>Ce prix rémunère au forfait la plus value au prix 1-315 générée par l'allongement du linéaire entre la tête de forage et le local d'exploitation : augmentation de la longueur du câble électrique de liaison de la sonde de mesure de niveau en continu dans le forage, qui passe de 12 à 54 m.</p> <p>LE FORFAIT : Trois cent cinquante euros et soixante trois centimes hors taxes</p> | fft | 350,63 € HT |

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Annexe à l'avenant n°1

| DEFINITION DES PRIX | UNITE | PRIX UNITAIRES HT |
|---|-------|-------------------|
| <p>MURET EN MACONNERIE DE MOELLONS, JOINTOIEMENT 1 FACE, Y COMPRIS FONDATION EN BETON BCS 250</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation du muret en maçonnerie de moellons hourdés au mortier, ceinturant la plate-forme d'exploitation de la tête du forage.</p> <p>Il comprend la fourniture et la mise en œuvre des moellons de basalte, du mortier de liaison M50, du béton BCS 250 de fondation, les jointoiements et finitions, ainsi que toutes les sujétions de main d'œuvre.</p> <p>LE METRE CUBE : Deux cent vingt huit euros et soixante sept centimes hors taxes</p> | m3 | 228,67 € HT |
| <p>OUVRAGE DE VIDANGE</p> <p>Ce prix rémunère au forfait la réalisation de l'ouvrage de vidange de la conduite de refoulement entre la tête de forage et le local technique d'exploitation, comprenant le collier de prise en charge DN 250, le robinet de fermeture sous tube allonge et bouche à clé, la conduite de vidange en PEHD 50, le regard BA DN 1000 mm avec fond perdu, le remplissage en galets roulés et l'ensemble des terrassements (fouilles et remblais).</p> <p>Il comprend toutes les sujétions de fournitures et de main d'œuvre.</p> <p>LE FORFAIT : Trois mille dix huit euros et quarante neuf centimes hors taxes</p> | fft | 3 018,49 € HT |
| <p>ETANCHEITE SUR TERRASSE DU LOCAL TECHNIQUE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre de l'étanchéité sur la terrasse du local technique d'exploitation du forage.</p> <p>Il rémunère la préparation des surfaces à enduire, la fourniture et la mise en œuvre de tous les composants (feutres, bitume, enduits à chaud) et toutes les sujétions de main d'œuvre.</p> <p>LE METRE CARRE : Dix sept euros et cinquante trois centimes hors taxes</p> | m² | 17,53 € HT |

L'entreprise

La personne responsable du marché

A la Possession

A Saint-Denis

Le

Le